FICHE N°14

RÉGION ACADÉMIQUE PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR

MISSION INFORMATION - CONTROLE & ACCOMPAGNEMENT PEDAGOGIQUE DES FORMATIONS PAR APPRENTISSAGE

PRÉPA-APPRENTISSAGE : l'essentiel

Mise à jour : 12 juin 2024 (parties surlignées en jaune)

Le texte de référence

Article L6313-6 du code du travail

« *La préparation à l'apprentissage vise à accompagner les personnes souhaitant s'orienter ou se réorienter par la voie de l'apprentissage, par toute action qui permet de développer leurs connaissances et leurs compétences et de faciliter leur intégration dans l'emploi, en cohérence avec leur projet professionnel. Ces actions sont accessibles en amont d'un contrat d'apprentissage. Elles sont organisées par les centres de formation d'apprentis ainsi que par des organismes et établissements déterminés par arrêté conjoint des ministres chargés de la formation professionnelle, de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de l'enseignement agricole. Les bénéficiaires des actions de préparation à l'apprentissage sont obligatoirement affiliés à un régime de sécurité sociale tel que défini à l'article L. 6342-1. Par ailleurs, ils peuvent bénéficier d'une rémunération en application de l'article L. 6341-1. Les actions de préparation à l'apprentissage peuvent être financées par l'Etat dans le cadre d'un programme national destiné à répondre à un besoin additionnel de qualification au profit de jeunes sortis du système scolaire sans qualification et des personnes à la recherche d'emploi disposant d'un niveau de qualification inférieur ou égal au baccalauréat* ».

Sources : Site du Ministère du travail, de l'emploi et de l'insertion, DREETS PACA

L'essentiel

Un dispositif issu des concertations préalables à la Loi Pour la liberté de choisir son avenir professionnel, et d'un consensus sur la nécessité d'offrir un « sas » aux jeunes, notamment aux plus vulnérables d'entre eux, afin de mieux préparer leur entrée en apprentissage.

Un dispositif inscrit dans le cadre de la mobilisation nationale pour les habitants de certains quartiers qui fixe comme objectif de doubler le nombre d'apprentis issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville pour le porter à 35 000 jeunes d'ici 2022.

Les finalités

Un dispositif pour favoriser l'accès à l'apprentissage pour certains publics fragiles et éloignés de l'emploi, et sécuriser le parcours des futurs apprentis.

Public cible

Les jeunes de 16 à 29 ans révolus souhaitant accéder à l'apprentissage, et plus spécifiquement :

- Les jeunes résidant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) ou dans les zones de revitalisation rurale (ZRR) ;
- Les jeunes ni en emploi, ni en formation et ayant atteint au maximum le niveau 4 (baccalauréat) non validé ;
- Les personnes en situation de handicap.

A noter (important :

- La prépa-apprentissage n'a pas vocation à accueillir des jeunes connaissant une rupture de leur contrat d'apprentissage (quel que soit l'âge des bénéficiaires). En effet, le dispositif de la prépa-apprentissage tire sa légitimité en amont de la signature d'un contrat d'apprentissage.
- La DGEFP a précisé depuis que l'accès à la prépa-apprentissage est également possible **dès 15 ans à la condition d'avoir terminé le 1er cycle de l'enseignement secondaire (post 3ème de collège).** Il en est de même pour l'appel à projet prépa-apprentissage initié par la DREETS PACA en 2024.
  Pour ce public spécifiquement, un parcours d'accès sécurisé est proposé dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (cf plus bas).

Statut des jeunes

Les bénéficiaires de la prépa-apprentissage sont assimilés aux stagiaires de la formation professionnelle (ils n'ont pas le statut de stagiaire de la formation professionnelle).
Ils disposent à ce titre :

- d'une protection sociale qui s'attache au statut de stagiaire de la formation professionnelle, les prémunissant notamment contre le risque AT/MP (accidents du travail et maladies professionnelles) ;
- de la rémunération applicable aux stagiaires de la formation professionnelle.

Pour permettre aux élèves de 15 ans de pouvoir accéder à une prépa-apprentissage, un dispositif régional de sécurisation a été mis en place permettant à ces élèves de conserver leur statut scolaire.
Pour ce faire, les établissements d'origine des élèves (le cas échéant d'affectation) prendront appui sur la procédure régionale d'accès à l'apprentissage telle que définie pour la campagne 2024 (Accès direct à la circulaire régionale).

Secteurs d'activités

Les secteurs ou métiers à forts besoins de recrutement sur un territoire donné.

Les modalités

- Un parcours d'accompagnement permettant au jeune d'identifier les compétences et les connaissances qu'il détient, de développer ses prérequis relationnels et de sécuriser son entrée en contrat d'apprentissage ;

Production originale © Région Provence-Alpes-Côte d'Azur 2024

- Un accompagnement à l'entreprise qui accueille le jeune, dans ses démarches administratives liées au recrutement d'alternants.

Les chiffres nationaux

132 Prépa Apprentissage financés dans le cadre du PIC
- 43 projets ont été sélectionnés lors de la 1ère vague de l'appel à projet.
- 73 nouveaux projets ont été sélectionnés lors de la 2ème vague de l'appel à projet.
- 16 nouveaux projets ont été sélectionnés lors de la 3ème vague de l'appel à projet.

Au total, ces lauréats mobilisent aujourd'hui environ 1000 sites d'accueil avec un objectif d'accompagner 75 000 jeunes sur la durée de l'appel à projet.

En région Provence-Alpes-Côte d'Azur
13 dispositifs labellisés depuis 2019 (descriptif synthétique dans les pages suivantes) – ces dispositifs issus des PIC ont été pérennisés en 2024.
Une trentaine de dossiers ont été retenus en avril 2023 par la DREETS en réponse à l'appel à projet FSE / DREETS PACA.
Un contact si besoin : Abla BOUIDMARENE, Chargée de mission Apprentissage – Référente régionale DREETS PACA – Pôle 3EC
07 63 11 18 78 /
abla.bouidmarene@dreets.gouv.fr

Retrouvez l'ensemble des dispositifs labellisés en région Provence-Alpes-Côte d'Azur sur le site du CARIF-OREF PACA Accès direct en cliquant ici ou à l'adresse suivante :
https://www.intercariforef.org/formations/recherche-formations.html
(Recherche multicritères : « prépa-apprentissage » et « PACA »).

La durée

De quelques jours à plusieurs mois, en fonction de la situation du jeune et de son projet.

Production originale © Région Provence-Alpes-Côte d'Azur 2024